

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

MARCHÉS PUBLICS

**AVENANT DE PROLONGATION DE LA
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIF À LA GESTION DE LA
MAISON DE QUARTIER MIXCUBE**

Délibération : **03.2016.010**

Transmis en préfecture le :

22 mars 2016

Séance du : **15 mars 2016**

Compte-rendu affiché le **22 mars 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 mars 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET,
Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX,
Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE,
Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN,
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON,
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD,
Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS,
Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Pascale ROTIVEL à Odette BONTOUX,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Par contrat du 18 décembre 2012, la commune de Saint-Genis-Laval a confié la gestion de la Maison de quartier des Collonges à l'association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST afin de mettre en place une offre d'animation globale adaptée au besoin du territoire. Le contrat prévoit une durée initiale de quatre années à compter du 1^{er} janvier 2012 pour se terminer au 31 décembre 2016. Toutefois, cette périodicité calendaire ne coïncide pas avec le fonctionnement en année scolaire des activités proposées et ne facilite pas l'analyse des activités et la définition de nouvelles actions.

Aussi il est proposé de modifier la durée du contrat en prévoyant son échéance au 31 août 2017 au lieu du 31 décembre 2016, c'est-à-dire de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Maison de quartier « Mixcube » pour une durée de huit mois pour ce motif d'intérêt général.

Parallèlement, le Conseil municipal a décidé par délibération du 22 septembre 2015 de procéder à une nouvelle consultation de Délégation de Service Public pour cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

Conformément à l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de Délégation de Service Public a été sollicitée pour avis le 29 février 2016 et a émis un avis favorable.

Vu le projet d'avenant,

Au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la prolongation de huit mois de la durée de la Délégation de Service Public relative à la gestion de la maison de quartier et l'inscrire dans le contrat de Délégation de Service Public;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la Délégation de Service Public avec l'association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**AVENANT DE PROLONGATION
AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER
MIXCUBE**

ENTRE

La Commune de Saint-Genis-Laval dont le siège est Hôtel de Ville - 106 Avenue Clemenceau BP 80 à 69565 SAINT-GENIS-LAVAL Représentée par Monsieur Roland CRIMIER, son Maire, dûment habilité aux fins des présentes à signer le présent avenant par délibération du conseil municipal n° ... en date du ..., ci-après désigné par les termes « Commune ».

ET

L'association Léo Lagrange Centre-Est, Association de jeunesse et d'éducation populaire régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par Décret du 8 Janvier 1958 dont le siège social est 66 Cours Tolstoï à 69627 Villeurbanne, représentée par Georges HEINTZ, son Président, dûment autorisé à la signature des présentes en vertu de ... , ci-après désignée par les termes « le délégataire ».

PRÉALABLEMENT

Par contrat du 18 décembre 2012, la commune de Saint-Genis-laval a confié la gestion de la Maison de Quartier des Collonges à l'association Léo LAGRANGE Centre-est afin de mettre en place une offre d'animation globale adaptée au besoin du territoire.

Le contrat prévoit une durée initiale de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2012 pour se terminer au 31 décembre 2016. Toutefois, il s'avère que cette durée ne coïncide pas avec le calendrier des activités proposées par le délégataire et demandées par la Commune, qui est prévu en année scolaire. Il est ainsi plus difficile de pouvoir comparer annuellement le fonctionnement global de Mixcube et de déterminer la pertinence des activités développées pour répondre aux besoins des usagers. Pour ces motifs d'intérêt général, il convient de mettre en cohérence la durée du contrat avec les activités proposées et donc de modifier la durée du contrat en prévoyant son échéance au 31 août 2017 au lieu du 31 décembre 2016.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison de quartier « Mixcube » pour une durée de 8 mois selon les conditions de rémunération initiales au contrat.

CECI ÉTANT RAPPELÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1

Le contrat de délégation de service public est prolongé jusqu'au 31 août 2017.

ARTICLE 2

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature pour se terminer au 31 août 2017.

ARTICLE 3

Les articles du contrat initial de délégation de service public ne faisant l'objet d'aucunes modifications mentionnées dans le présent avenant conservent les termes et conditions d'application telles que prévues dans le contrat initial.

Fait à Saint-Genis-Laval, le ... , en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Saint-Genis-Laval
M. Roland CRIMIER, Maire

Pour Léo Lagrange Centre-Est
M. Georges HEINTZ, Président